

SIEL

«Être présent à cette manifestation est une manière de former les citoyens de demain»

- Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), le Conseil de la concurrence, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et l'Instance de la prévention de la corruption ont participé au SIEL sous le même toit.
- Pour Driss El Yazami, président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et président de la Commission nationale des droits de l'homme, la culture est la principale passerelle entre l'immigration marocaine et le Maroc.

Propos recueillis par Lamiae Boumahrou

✓ **Finances News Hebdo :** Pour cette 18^{ème} édition, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) a choisi de partager le stand avec le Conseil de la concurrence, la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) et l'Instance de la prévention de la corruption. Pourquoi cette fusion?

✓ **Driss El Yazami:** D'une part, pour mutualiser les moyens. Et d'autre part, cette fusion a une signification qui est en relation avec le contexte institutionnel actuel du Maroc. Nous sommes à quelques mois de l'adoption de la nouvelle Constitution, qui a fait des avancées significatives en matière de constitutionnalisation de différentes instances de bonne gouvernance et de droits de l'homme, puisque le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), le CNDH, le Conseil de la concurrence et l'Instance de la prévention de la corruption, sont désormais des instances constitutionnelles.

Je crois qu'un des éléments essentiels de cette Constitution a été l'avancée considérable en terme de démocratie participative. Pour cela, le rassemblement de ces quatre institutions est naturel puisque leur objectif est de parler en même temps aux citoyens afin de leur expliquer leurs actions, et aussi insister sur l'importance de la culture dans le développement du pays. Et donc de l'importance du livre, de la culture et des débats publics.

Comme chaque année au SIEL, en plus de la présentation du livre il y a le volet des débats et des animations.

Dans ce sillage, nous avons organisé des dizaines de débats et de rencontres par jour pour participer à l'animation de cet espace public. Je crois que l'une de nos difficultés est d'animer de manière rationnelle et pluraliste le débat public auquel nous voulons contribuer à l'occasion de cette fête populaire.

Ce qui nous frappe depuis des années, c'est la fréquentation massive des jeunes et de toutes les catégories socioprofessionnelles du Maroc. Être présent à cette manifestation est une manière de former les citoyens de demain.



Driss El Yazami

Le nouveau ministre de la Culture, Mohamed Amine Sbihi, a fait preuve d'ouverture d'esprit et de capacité d'écoute.

✓ **F.N.H. :** Cette une 18^{ème} édition qui a lieu sous le mandat du nouveau gouvernement et donc du nouveau ministre ; comment la percevez-vous ?

✓ **D. E.Y. :** En tant qu'observateur, je constate qu'un certain nombre d'associations professionnelles du monde de la culture, qui avaient boycotté l'année dernière le Salon International de l'Édition et du Livre, ont été associées à la programmation.

Le nouveau ministre de la Culture, Mohamed Amine Sbihi, a fait preuve d'ouverture d'esprit et de capacité d'écoute et a montré une très grande disponibilité.

✓ **F.N.H. :** Mis à part le volet commercial, quelle est la finalité de votre participation à cette messe

culturelle ?

✓ **D. E.Y. :** Pour le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger son objectif est de rapprocher les créateurs Marocains du monde du public marocain.

Une des mutations essentielles que connaît l'immigration marocaine est la montée du niveau socioprofessionnel et socioculturel. Aujourd'hui, pratiquement 20% des Marocains du monde ont le BAC+4, et parmi eux il y a une éclosion de talents dans le cinéma, le théâtre, l'humour, la littérature, la poésie, les arts plastiques...

Donc, le fait d'amener ces créateurs marocains à parler et à mettre leurs ouvrages à la disposition du public marocain est une plus-value non négligeable.

C'est aussi une manière de renforcer leur attachement au pays. Le choix qu'a fait le CCME depuis le départ, c'est de dire que la culture est la principale passerelle entre l'immigration marocaine et le Maroc.

Bien évidemment, les transferts d'argent sont importants pour l'économie nationale et pour les familles marocaines, mais fondamentalement c'est par la culture que la communauté marocaine résidant à l'étranger gardera des liens avec le Maroc.

✓ **F.N.H. :** Le Maroc vit une nouvelle ère avec les différentes avancées et changements. À votre avis, quels sont les enjeux de la culture pour notre pays ?

✓ **D. E.Y. :** J'avais un ami sociologue algérien, Abdelmalik Sayad, l'un des plus grands sociologues de l'immigration au niveau mondial, qui me disait : «Nous sommes des miraculés de l'école».

En effet, c'est par le livre et la lecture qu'on se sauve. Dans le processus de promotion sociale, de justice sociale, d'accès à la culture, à la responsabilité, l'acquisition d'un esprit civique, le contact du livre en dehors du livre scolaire, est fondamental.

La culture est au centre du développement qui n'est pas simplement une question de stratégie, d'opportunité d'investissement.

✓ **F.N.H. :** Le Maroc vit depuis une décennie une

crise de la culture, comment peut-on remédier à cette situation ?

✓ **D. E.Y.** : C'est une question compliquée. En ce moment, il y a divers acteurs qui prennent conscience de la centralité de cet enjeu. En collaboration avec certains éditeurs avec qui je travaille depuis le mois de juin, on prépare les assises de la lecture qui auront lieu dans moins de deux mois. Plusieurs acteurs marocains de la société civile se sont récemment réunis à la bibliothèque nationale du Royaume, pour réfléchir sur une stratégie nationale de la culture.

Il y a également un réseau appelé IDD, réseau de Marocains du monde, surtout en France, avec qui le CCME travaille, développe des bibliothèques rurales. Tout cela montre qu'il y a une prise de conscience de l'importance de cet enjeu. Pour le réussir il faut que tout le monde adhère, la famille, les enseignants, une vraie politique publique, l'investissement de certains acteurs privés...

À titre d'exemple, l'OCP qui soutient avec le CMDH le projet de création d'un musée d'histoire du Sahara à Dakhla. Il y a aussi un certain nombre de fondations bancaires qui s'intéressent de plus en plus à la culture.

Maintenant, il faut juste trouver les modalités de mise en cohérence de toutes ces bonnes volontés.

✓ **F.N.H.** : *Actuellement, vous portez la double casquette de président du CCME et de président du Conseil national des droits de l'homme (CNDH). Après votre nomination à la tête de la CNDH, quel bilan faites-vous ?*

✓ **D. E.Y.** : Premièrement, nous avons participé à la grande réforme constitutionnelle et aux deux échéances électorales, qui ont suivi, à savoir le référendum et les élections législatives notamment à travers l'observation. Pour les élections législatives, nous avons formé et accrédité plus de 4.400 observateurs de la société civile marocaine. Une opération assez lourde puisqu'il a fallu la faire en 5 mois.

Deuxièmement, l'accélération de la mise en œuvre de certaines recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation sur le plan personnel pour finir le processus d'indemnisation, qui était encore en cours, le plus tôt possible.

Pouvoir également finaliser le programme de réparation communautaire, qui a concerné 16 provinces avec 13 coordinations régionales. Nous avons obtenu la semaine dernière un aperçu du bilan de ce programme qui a donné lieu à la création de 13 coopératives féminines, entre autres choses,

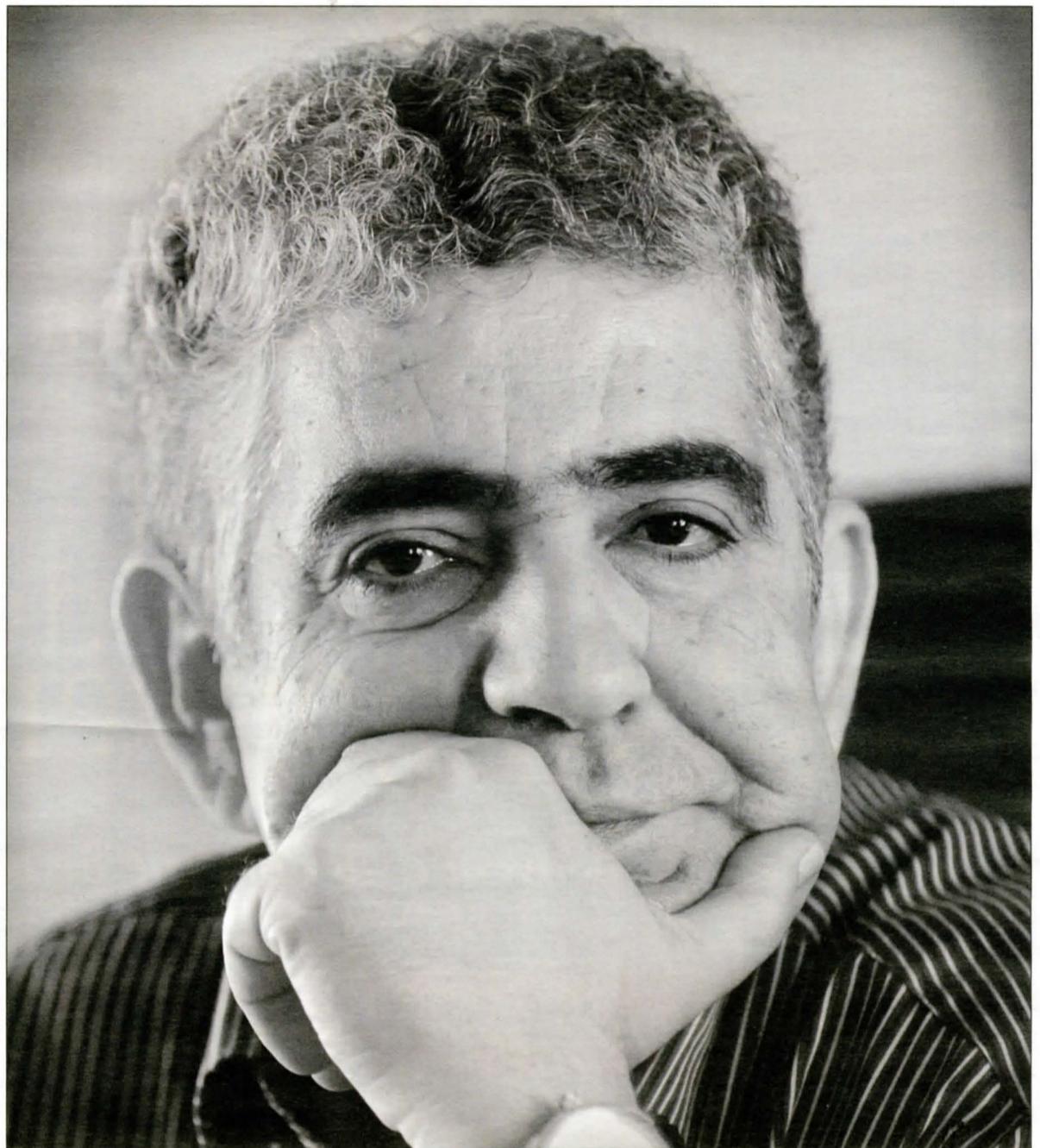
Aussi l'accélération du programme en matière d'histoire et d'archives, avec la tenue de 3 séminaires scientifiques à Al Hoceima en juillet, Dakhla en décembre et Ouarzazate en janvier, qui a rassemblé en tout 150 chercheurs.

Les actes de ces trois rencontres seront publiés dans les prochains mois et les travaux scientifiques vont commencer juste après.

Maintenant, c'est le lancement d'un certain nombre d'initiatives pour participer aux débats publics sur la mise en œuvre des dispositions de la Constitution en matière de droits de l'homme. Nous avons fait faire une étude sur les autorités de lutte contre la discrimination au niveau international, qui est prête et qui va être prochainement publiée.

Également, il y a une étude sur les conseils de la famille et de l'enfance à travers le monde.

Le 1^{er} mars, nous organisons un séminaire sur le haut



conseil du pouvoir judiciaire et le statut de la magistrature pour lancer le débat public sur la mise en œuvre des dispositions de la Constitution.

✓ **F.N.H.** : *Croyez-vous que le nouveau gouvernement a une réelle volonté politique pour l'application des engagements des droits de l'homme au Maroc ?*

✓ **D. E.Y.** : Nous avons envoyé un écrit au chef du gouvernement pour lui exprimer les priorités d'action en matière de droits de l'Homme.

Parmi les priorités, la mise en œuvre du plan national d'action pour la démocratie et les droits de l'homme qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matières de droits de l'homme. Il a été élaboré par un processus participatif qui a duré 3 ans avec la société civile et les ministères. Il a été présenté une première fois à Abbas El Fassi en juillet 2010 et nous l'avons mis à jour à la lumière de la révision constitutionnelle et présenté à nouveau le 19 septembre 2011. Il est donc prêt et attend sa mise en œuvre par le nouveau gouvernement. D'ailleurs, Abdellah Benkirane a fait une référence à ce plan dans sa déclaration.

Il faut également la mise en œuvre d'une plate-forme citoyenne pour l'éducation des droits de l'homme, qui a été élaborée dans un cadre participatif, avec une feuille de route 2011-2014.

Idem, une série de priorités en matière d'agenda d'égalité homme et femme, la mise en œuvre d'une

politique et d'une stratégie nationale en faveur des droits des personnes en situation de handicap...

Maintenant, il faut laisser au gouvernement le temps de prendre connaissance des dossiers et de décider des priorités.

✓ **F.N.H.** : *Peut-on dire que vous êtes confiant ?*

✓ **D. E.Y.** : Je pense que la démocratie ne se découpe pas en tranches. J'ai eu l'honneur de participer à la Commission consultative de la Constitution où nous avons proposé un certain nombre de choses. Maintenant, il faut faire vivre la promesse constitutionnelle qui n'est pas uniquement une responsabilité du gouvernement mais également des deux Chambres, de la presse nationale, du CNDH, de la société civile marocaine et de l'université marocaine.

Il n'y donc pas d'unique responsable de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

✓ **F.N.H.** : *En conclusion, quelles sont vos attentes concernant la prochaine édition du SIEL ?*

✓ **D. E.Y.** : J'espère pour la 19^{ème} édition que nous aurons un stand avec les nouvelles institutions qui sont dans la Constitution, à savoir l'autorité pour la parité, les luttes contre les discriminations, le Conseil national des langues et de la culture, le Conseil de la jeunesse et de la vie associative...

En tant que citoyen, j'espère que nous aurons avancé dans une stratégie nationale de la lecture. ■